

Contact presse : ANAÏS MICHELET

✉ amichelet@cd-essonne.fr

☎ 06 08 10 50 84

— TERRE D'AVENIRS —

Vendredi 22 février

## Coup de pouce pour les crèches parentales

**Pour aider ces structures essonniennes fragiles, le Département de l'Essonne participe à leur financement à hauteur de 1 600 euros par place. En 2019, 22 structures sont ainsi soutenues, pour un montant total de près de 600 000 euros.**

Les crèches parentales sont des lieux d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans dont la gestion est assurée par une association de parents qui s'impliquent sous des formes diverses, y compris pour assurer l'accueil des enfants au sein de l'établissement. Le Département de l'Essonne présente la particularité d'une offre d'accueil à gestion parentale de 370 places, significativement plus importante que celle des autres Départements franciliens.

*« Bien que cela ne relève pas des compétences obligatoires du Département, nous poursuivons une politique volontaire en matière de développement et de diversification des modes d'accueil et de garde de la petite enfance. Nous soutenons ainsi activement la création de nouvelles places d'accueil pour que tous les enfants essonniens bénéficient d'un cadre de vie épanouissant dès les premières années de leur vie »* explique **François Durovray, Président du Département de l'Essonne.**